Image not found or type unknown

Procédure et démarche a suivre pour rester en france

Par **catia caty**, le **30/09/2013** à **14:59**

Bonjour,

j'ai l'honneur de venir solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir m'apporte votre aide et conseil.

mon histoire:
il y'a trois ans (en 2010), j'ai rencontré quelqu'un qui m'a fasciné et qui a réussi à me charmer... (moi Algerienne et lui binational franco-algerien)
Deux ans aprés (en juin 2012), nous avons célébré et officialisé notre relation en Algérie et aprés une série de démarche, le mariage a été transcrit en france
Par la suite, j'ai obtenu un visas d'établissement
Je suis arrivé en France, le 07/07/2013 et les problèmes commencent
Mon mari n'était pas présent à l'aéroport d'Orly donc j'ai été chez ma soeur.
Une fois que j'ai réussi à l'avoir au téléphone, il m'annonce la fin de notre relation, qu'il va pas m'accueillir chez lui et qu'il va demander le divorce en Algérie. sans plus de détails!!!
bien sur qu'il me demande de repartir de france et rester en algérie en attendant la convocation pour divorcer.
Le problème c'est que ma famille ne veut pas m'accueillir et ne veut pas entendre parler de ce divorce car c'est juste que c'est de la honte et que c'est pas possible à supporter ainsi le fait que j'ai été aveuglé par son amour, j'avais quitté, à sa demande, mon poste de travail de biologiste, ne me donne pas de perspectives qui vont me permettre d'envisager un nouveau départ. donc un retour ne peut pas etre envisageable dans cette situation.
Actuellement une convocation au tribunal pour divorce m'a été adressé pour le 07/10/2013
Pour info, nous avons pas consommé le mariage

J'aimerai savoir si c'est possible d'obtenir un titre de séjour en s'appuiyant sur l'article 6 de l'accord Franco-Algérien et quelle démarche à suivre
Que me conseillerez vous de faire?

cordialement,
catia caty.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés